



Communauté de Communes

24 avenue du Président Wilson
87 700 AIXE-SUR-VIENNE

1^{er} janvier 2024 :

**du changement sur votre
prochaine facture déchets**

Aixe-sur-Vienne • Beynac • Bosmie-l'Aiguille • Burgnac • Jourgnac • Saint-Martin-le-Vieux • Saint-Priest-sous-Aixe
• Saint-Yrieix-sous-Aixe • Séreilhac



Avec le soutien financier



Capacité de votre bac gris actuel : 120 L

Madame, Monsieur,

Depuis 3 ans, la Communauté de communes du Val de Vienne fait évoluer l'organisation de la collecte des déchets ménagers afin de **réduire le tonnage des déchets** produits et de **maîtriser la hausse des coûts** de traitement des ordures ménagères tout en maintenant un service de qualité. Vous avez déjà constaté :

- Le maintien d'une collecte en porte à porte que ce soit pour les ordures ménagères ou pour les emballages et papiers ;
- L'extension des consignes de tri sur les emballages ;
- Le développement du compostage individuel et collectif ;
- La modernisation des déchèteries et la création d'espace de réemploi ;
- Le puçage des bacs gris et jaunes ;
- L'établissement de nouveaux jours et circuits de collecte ;
- Le ramassage des ordures ménagères tous les 15 jours ;
- La collecte des biodéchets pour les gros producteurs professionnels ;
- L'installation de points de collecte pour les biodéchets des habitants du centre bourg d'Aixe-sur-Vienne.

Grâce aux efforts de tous, les résultats 2023 sont très encourageants puisque le tri des déchets s'améliore et que les tonnages des ordures ménagères collectées dans le bac gris baissent ; grâce notamment à la pratique du compostage.

Tout est donc en place pour la dernière étape de la stratégie visant à optimiser le service de collecte des déchets, tout en respectant les obligations de la loi sur la transition énergétique : **l'entrée en vigueur de la redevance incitative.**

En 2024, chaque foyer paiera en fonction du nombre de levées de son bac gris et donc de sa production réelle d'ordures ménagères sur une année. Ce nouveau mode de facturation, qui remplace la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), basée elle sur la valeur locative de notre résidence, s'avère plus juste et équitable pour les usagers. Comme pour l'eau, le gaz ou l'électricité, la redevance incitative s'ajuste à notre consommation – utilisation du service de collecte.

Afin d'estimer votre facture déchets 2024, toutes les informations se trouvent au verso de ce courrier. Un simulateur est également disponible sur notre site www.valdevienne.fr (rubrique Environnement > Redevance incitative).

Pour toute autre question, le service déchets de la Communauté de Communes du Val de Vienne se tient à votre disposition ☎ 05 55 70 53 05 ou ✉ service-dechets@cc-valdevienne.fr.

En vous remerciant de votre compréhension et de votre participation à la réduction des déchets, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.



Philippe BARRY

Président de la
Communauté de Communes du Val de Vienne

Alain GEHRIG

Vice-président en charge de
l'Environnement et des Déchets



Comment fonctionne ma nouvelle facture déchets ?

La nouvelle facture déchets (à partir de 2024) dépend de l'utilisation du service déchets de chaque foyer. Elle est composée d'une part fixe (abonnement au service + un forfait fixe lié au volume de votre bac gris), qui finance l'ensemble des coûts de gestion (collecte de votre bac jaune tous les 15 jours, traitement, déchèterie...) et d'une part variable qui dépend du nombre de fois où chaque foyer sort son bac gris au-delà de 12 levées par an.



Avant 2024, le financement du service déchets reposait sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), intégrée dans la taxe foncière. Elle dépendait de la valeur locative de chaque logement, c'est à dire l'année de sa construction, sa commune et sa surface.



Quel sera le montant de ma facture déchets 2024 ?

REPÉREZ-VOUS dans le tableau ci-dessous en fonction du nombre annuel de levées estimé.

Vous avez actuellement un bac gris de 120 L	Tarifs 2024
Je sors mon bac gris 12 fois ou moins de 12 fois + j'accède à l'ensemble du service de collecte et au traitement de mes déchets.	260 €
Je sors mon bac gris 15 fois + j'accède à l'ensemble du service de collecte et au traitement de mes déchets.	287 €
Je sors mon bac gris 26 fois + j'accède à l'ensemble du service de collecte et au traitement de mes déchets.	386 €

INDIQUEZ ICI

le montant de votre TEOM 2023* :

* Votre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, correspondant à votre facture déchet 2023, est indiquée dans votre taxe foncière 2023. Elle sera donc supprimée de votre taxe foncière en 2024.

Changement du mode de tarification : une facture plus juste, plus équitable

GRILLE TARIFAIRE 2024

Volume du bac gris	120 L 1/2 pers	180 L 3 pers	240 L 4 à 6 pers	360 L 7 pers et +
Abonnement au service	150 €			
+ Forfait bac	110 €	166 €	222 €	333 €
PAR FIXE compris 12 levées/an	= 260 €	316 €	372 €	483 €
PART VARIABLE tarif pour chaque levée supplémentaire au-delà de la 12 ^{ème} levée	9 €	14 €	18 €	28 €

La nouvelle facture est maintenant calculée sur le volume du bac gris et le nombre de fois par an où il est sorti et non plus sur la valeur locative de son logement. La conséquence est donc très différente d'un foyer à l'autre. Certains foyers vont bénéficier d'une réduction sur leur facture, pour certains elle n'évoluera pas et pour d'autres elle augmentera. Cependant, l'abonnement au service sera le même pour tous.

Tous les ans, la grille tarifaire est adaptée au coût réel de l'ensemble des coûts du service déchets.

BON À SAVOIR

- **À partir du 01/01/24**, les bacs ne seront plus collectés dans les cas suivants : les bacs non pucés, les sacs déposés à côté du bac ou sur le couvercle, tous les sacs en surplus dans le bac dont le couvercle ne ferme pas, les gros cartons bruns (à apporter en déchèterie).
- **Votre bac n'est pas adapté ?** Vous pouvez demander la modification du volume de vos bacs (gris et jaune) en fonction de votre production de déchets, contacter nos services.
- **Votre situation est particulière ?** Vous produisez une quantité exceptionnelle de déchet (assistante maternelle, problème médical...) : contacter le service déchet pour connaître les modalités particulières.

Une question ? Contacter le service déchets 05 55 70 53 05 / service-dechets@cc-valdevienne.fr



Comment mieux valoriser ses déchets ?



Composter

Trier

« Éva, 24 ans
« Chaque geste compte pour réduire le poids de son bac gris. Avec le tri et le compostage, on peut vraiment y gagner ! C'est simple et j'évite que mon bac déborde. »

- **Mes déchets de cuisine** : je les composte.
- **Mes emballages et papiers** : je les mets dans mon bac jaune.
- **Mes bouteilles et bocaux en verre** : je les apporte au point verre.
- **Mes autres objets valorisables** : je les dépose en déchèterie.
- **Mes vêtements, linge de maison ou autres textiles** : je les amène dans le conteneur textiles.

Comment réduire ses déchets à la source ?

« Olivier, 53 ans
« En faisant une liste de courses, en donnant une seconde vie aux objets et en achetant en vrac, on produit vraiment moins de déchets. »

- **Pour mon mobilier, mon électro-ménager, mes objets usagés** : je répare, je donne, je revends, j'échange.
- **Pour ne pas créer de déchets** : j'évite le gaspillage alimentaire, j'évite le suremballage, je colle un Stop Pub.



Réparer, faire réparer



Donner, échanger, revendre



Coller un «Stop Pub»



Éviter le gaspillage alimentaire



Éviter le suremballage



A jeter dans le bac jaune Colisets 2023



Pour tout renseignement complémentaire

Contactez le service déchets de la Communauté de Communes :
Tél. : 05 55 70 53 05 | Email : service-dechets@cc-valdevienne.fr

SERVICE PUBLIC DES DÉCHETS :

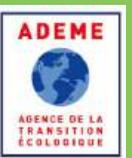
COMBIEN ÇA COÛTE ? COMMENT AGIR ?



Communauté de Communes du Val de Vienne
Service déchets

24 avenue du Président Wilson - 87 700 Aix-sur-Vienne
Tél. : 05 55 70 53 05 - Email : service-dechets@cc-valdevienne.fr

Avec le soutien financier

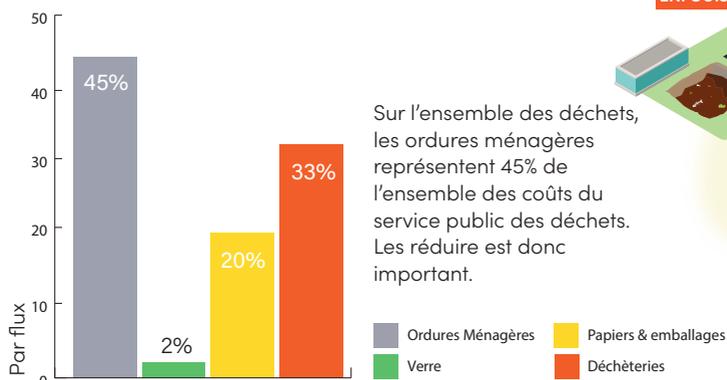
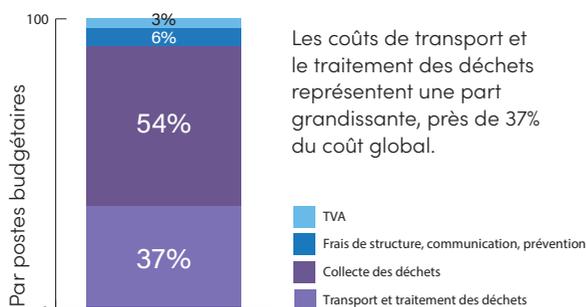


Des évolutions pour mieux maîtriser les coûts

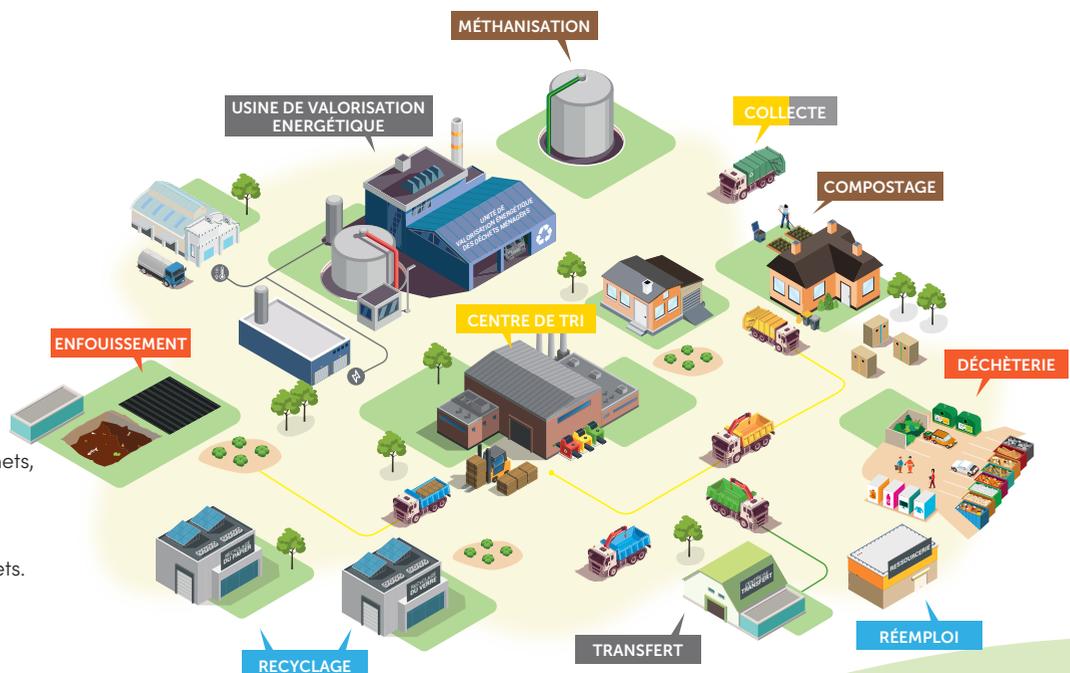
La gestion des déchets

en chiffres

Répartition des dépenses en %



De nos poubelles au traitement des déchets, tout un circuit est nécessaire, mobilisant des moyens humains et matériels. Les bacs, les camions de collecte, les déchèteries, le transport vers les usines de traitement et de valorisation représentent des coûts importants. Heureusement, il est possible d'agir, notamment en réduisant nos ordures ménagères et en valorisant plus. C'est l'objectif concret porté par les évolutions du service déchets !



Zoom sur le SYDED 87*

La collecte des bacs gris et jaunes est directement gérée par la Communauté de communes du Val de Vienne. Ensuite, le SYDED 87 (SYndicat DEpartemental d'Elimination des Déchets) prend le relais sur :

- le tri et le recyclage des déchets recyclables (emballages et papiers),
- la collecte et le recyclage du verre,
- la gestion des déchèteries et du traitement des déchets collectés en déchèteries (recyclage, enfouissement),
- le transfert et le traitement des ordures ménagères (incinération).

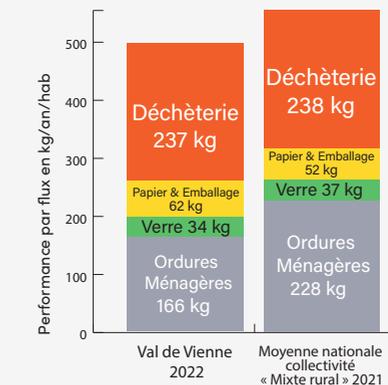
Ses services, facturés à la Communauté de Communes du Val de Vienne, sont soumis aux hausses de carburant, à l'augmentation des coûts de traitement, de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes... encore des raisons supplémentaires de réduire nos déchets !

À savoir : En 2022, le budget global du service déchets de la Communauté de communes du Val de Vienne (9 communes, 16200 habitants) s'élève à 2,44 millions d'euros. 50 % de ce budget correspondent aux services directement gérés par la Communauté de communes du Val de Vienne (mise à disposition et entretien des bacs, collecte des bacs gris et jaunes, animations, prévention, prêt de broyeurs de végétaux), les 50% restants correspondent au traitement des déchets géré par le SYDED 87.

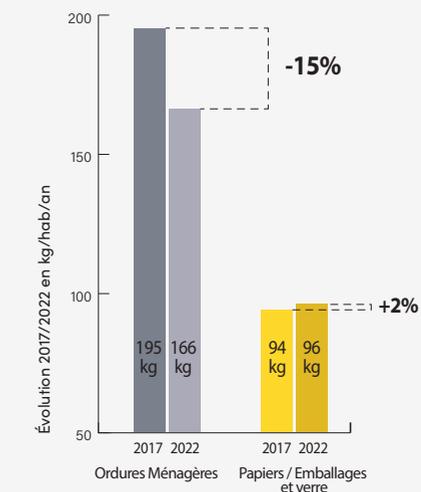
* Le SYDED 87 est un établissement public créé en 1997 par arrêté préfectoral, avec pour compétence le traitement des déchets ménagers produits sur la Haute-Vienne. Il couvre 175 communes, 167 000 habitants dont le Val de Vienne comme 9 autres communautés de communes. Ce regroupement permet de mutualiser les coûts.

Des résultats encourageants

Grâce à l'implication de tous, le tri et le dispositif de collecte ont permis de faire baisser le volume des Ordures Ménagères. Une tendance à confirmer et à poursuivre !



Les performances 2022 de tous les flux sont supérieures par rapport à la moyenne nationale des collectivités de même typologie (mixte rural) sauf pour le verre.



De 2017 à 2022, la quantité d'ordures ménagères collectées par habitant a baissé de 15% (- 29 kg /an /hab). La quantité des déchets recyclables (papiers et emballages) a augmenté de 2% (+2 kg /an /hab). La tendance est positive depuis 5 ans. Les premiers résultats observés depuis janvier 2023 sont dans la même dynamique.